

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINT-FRÉDÉRIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHY POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

RÈGLEMENT 288-13

TAUX DE TAXATION 2014

Règlement pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2014 ainsi que les conditions de perception.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil tenue le 11 novembre 2013;

En conséquence, il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 288-13 intitulé « Taux de taxation 2014 ».

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 17 décembre 2013

Cathy Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Frédéric certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 13h00 le 17 décembre 2013 aux endroits suivants : Bureau municipal – Bureau de poste.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 décembre 2013

Directrice générale